
Foire Aux Questions Petite enfance

- **Quand puis-je faire ma demande de place en crèche ?**
 - À compter du 4^{ème} mois de grossesse, hors semaines aménorrhées.
- **Comment enregistrer ma demande de place en crèche ?**
 - En prenant un **rendez-vous de pré-inscription** auprès du service Petite enfance au 01 79 87 69 65 ou par mail (groupe-creches@ville-ermont.fr)
- **Quels sont les documents à fournir pour l'enregistrement de ma demande de place en crèche ?**
 - La liste des justificatifs à fournir est à consulter sur le site de la ville. Elle vous sera également envoyée dans le mail de confirmation du rendez-vous de pré-inscription. **Seuls, les dossiers complets seront enregistrés sur la liste d'attente Petite enfance.**
- **Quand saurais-je si j'ai une place en crèche pour mon enfant ?**
 - Les demandes de place en crèche sont étudiées lors de commissions d'attribution. Les réponses favorables ou défavorables sont **adressées uniquement par courrier** aux familles.
- **J'ai déjà fait enregistrer ma demande de place en crèche et je souhaite savoir où en est mon dossier ?**
 - Je peux **contacter le service Petite enfance** soit par téléphone au 01 79 87 69 65 ou par mail groupe-creches@ville-ermont.fr
- **Comment obtenir la liste des assistantes maternelles indépendantes exerçant sur la ville d'Ermont ?**
 - En contactant le **Relais Petite Enfance** au **01 30 72 38 07**.

Pour toute autre demande, je contacte le service Petite enfance au 01 79 87 69 65 ou par mail groupe-creches@ville-ermont.fr